

**AIDE SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE  
GARDE PÉRISCOLAIRE 6 ANS ET + / RESTAURATION SCOLAIRE  
DES ENFANTS SCOLARISÉS DANS LE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ**

**Deux dossiers par an, soit 2 périodes de 5 mois.**

**BÉNÉFICIAIRES :**

Titulaires, stagiaires, contractuels, AESH, AED (contrat en cours de 6 mois minimum), retraités, Sont éligibles :

- Les familles monoparentales,
- Les familles dont le conjoint exerce obligatoirement une activité professionnelle ou se trouve dans l'impossibilité d'exercer momentanément son activité professionnelle (congé maternité, congé maladie, stage de formation, demandeur d'emploi inscrit à pôle emploi ou encore étudiant).

**CONDITIONS D'ATTRIBUTION :**

Enfants âgés de 6 ans et plus scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré et **inscrits dans une structure de garderie** recevant les enfants le matin ou le soir en dehors des horaires scolaires et en dehors des heures d'études **et/ou** inscrits à la **restauration scolaire**.

Quotient familial inférieur ou égal à **14300 €** (revenu net imposable / nombre de parts).

- Aide plafonnée à **50 % du montant facturé pour la garderie périscolaire**
- Aide plafonnée à **50% du montant facturé et à 240€ par année scolaire pour la restauration scolaire.**

**Pour les enfants scolarisés dans un établissement privé et dont les frais de garderie et de restauration sont facturés à l'année, un dossier par an et par famille.**

**LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 8 MOIS À COMPTER DU PREMIER JOUR DE GARDE ET/OU DE RESTAURATION. PRESTATION SERVIE DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MEME SI LES 8 MOIS DE VALIDITÉ NE SONT PAS ÉCOULÉS.**

**DATE DE SAISIE DANS COLIBRIS FAISANT FOI**

**À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE?**

Les demandes sont à faire **uniquement** sur la plateforme **Colibris – Rubrique prestations sociales**

<https://connexion-creteil.colibris.education.gouv.fr>

Demande de renseignement: [ce.dasem2@ac-creteil.fr](mailto:ce.dasem2@ac-creteil.fr)